



MAIRIE
DE
SERRAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le huit septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Serraval s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 12

Résultats des votes : pour 10 contre abstention 2

Présents : Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Philippe MOLON, Sarah PAILLOT, Philippe ROISINE, Sylvain SOBOTA et Stéphane TISSOT.

Absents (excusés) : Chrystel DEMIZIEUX, Pascal CHEVALLEREAU.

Ont donné pouvoir :

- Chrystel DEMIZIEUX à Stéphane TISSOT,
- Pascal CHEVALLEREAU à Nathalie MASSART.

Absent : Yann HARDY.

Mme Nathalie MASSART est nommée secrétaire de séance.

DEL_07342025	PRESTATIONS DE DENEIGEMENT ET DE SALAGE – ATTRIBUTION DU MARCHE
--------------	---

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie, bâtiments, cimetière,

La commune a lancé une consultation en vue de faire réaliser des prestations de déneigement et de salage dans le cadre de la viabilité hivernale des routes communales, parkings, places communales et cour de l'école.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée, la durée du marché est fixée à 1 an à compter du 1^{er} novembre 2025, renouvelable 3 fois.

Les critères retenus pour l'analyse des offres sont pondérés à 40 % pour la valeur technique, à 20 % pour la composition de l'équipe et à 40 % pour le prix des prestations.

Deux offres ont été reçues :

- BEBER TP/BENOIT PAYSAGE ENVIRONNEMENT
- ANGELLOZ NICLOUD AMENAGEMENTS ET ENVIRONNEMENT

Après avis favorable de la commission Voirie, bâtiments, cimetière et sur la base de son rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché au groupement BEBER TP/BENOIT PAYSAGE ENVIRONNEMENT sur la base du BPU suivant :

- Part fixe par engin et par mois : 2 500 € HT, soit 3 000 € TTC,
- Prix horaire semaine/jours fériés/dimanche/nuit pour le salage ENGIN 1 (Tracteur + saleuse) : 120 € HT, soit 144 € TTC,
- Prix horaire identique semaine/jours fériés/dimanche/nuit pour le déneigement – ENGIN 2 (chargeuse) : 98 € HT, soit 117.60 € TTC
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché le groupement BEBER TP/BENOIT PAYSAGE ENVIRONNEMENT ,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le lundi huit septembre deux mille vingt-cinq,

Le Maire,
Philippe ROISINE.



La Secrétaire de séance,
Nathalie MASSART

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Philippe ROISINE.

- 9 SEP. 2025 9 SEP. 2025

